



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrutement des auxiliaires de puériculture par les communes

Question écrite n° 39963

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la question du recrutement par les communes de personnel dédié à la petite enfance. La réglementation, et au-delà le nécessaire accompagnement des enfants, implique le recrutement de professionnels diplômés dans le secteur de la petite enfance et notamment des auxiliaires de puériculture. Or les communes, comme tous les employeurs du secteur, font face depuis plusieurs mois à des difficultés importantes de recrutement en raison d'un manque de professionnels disponibles. Le nombre de personnes formées semble donc être en deçà des besoins des employeurs privés aussi bien que publics. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39963

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5264

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)